



Déclaration de l'Union locale CGT du Havre et de l'Union départementale CGT de Seine Maritime.

SOUTIEN AUX REVENDICATIONS DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX DE LA VILLE DU HAVRE.

400 territoriaux du Havre réunis en Assemblée générale avec les syndicats CGT et FO, demandent à la Mairie d'ouvrir des négociations sur leurs revendications :

- Rattrapage de la perte du pouvoir d'achat subie depuis des années.
- Attribution d'une majoration uniforme de 270€ sur le régime indemnitaire pour chaque agent.
- Refus de toute discussion visant à individualiser les salaires, comme le RIFSEEP prétend l'instaurer.

L'Union locale CGT du Havre et l'Union départementale CGT de Seine Maritime, appuient totalement les territoriaux du Havre et leurs justes revendications : La perte de pouvoir d'achat imposée depuis trop d'année est inacceptable.

Toute volonté d'individualiser les salaires, de diviser les collègues, de casser l'unicité de la Fonction publique, doit être écartée.

Les territoriaux du Havre, avec CGT et FO, ont mené des actions fortes : Mercredi 24 mai, ils étaient 250 devant l'Hôtel de Ville avec des palettes et des pneus pour se faire entendre. Ils ont obtenu une rencontre le 2 juin avec le Maire, Luc Lemonnier qui succède à Edouard Philippe, et un groupe de travail le 13 juin pour que soient abordées leurs revendications.

L'Union locale CGT du Havre et l'Union départementale CGT 76 appuient le rassemblement que les syndicats de territoriaux CGT et FO organisent le mardi 13 juin à 13h30 devant l'Hôtel de Ville du Havre, afin que la négociation s'ouvre sur de bonnes bases.

Nous relayons la demande des territoriaux pour que des délégations d'autres collectivités et entreprises les rejoignent ce 13 juin à 13h30.

Rouen le 30 mai 2017.



Le dossier de la semaine : Le service public mobilisé !

Première rencontre avec le ministre de l'Action et des Comptes publics :

La CGT porte les revendications des personnels de la Fonction publique

Le 23 mai dernier une délégation de la CGT Fonction publique a rencontré Gérald Darmanin, nouveau ministre de l'Action et des Comptes publics.

La CGT a réaffirmé son désaccord quant au périmètre du ministère et à son intitulé, qui lie les enjeux de la Fonction publique aux impératifs budgétaires et privent la Fonction publique d'un ministère de plein exercice. Nous avons affirmé notre attachement viscéral à une Fonction publique à trois versants, garantie par un Statut général fort.



LE SERVICE PUBLIC territorial C'EST UN bien PUBLIC

La CGT a pointé sa disponibilité pour le dialogue avec le gouvernement tout en pointant qu'elle considère qu'un certain nombre de sujets n'est pas négociable. Il en va ainsi en particulier de la valeur unique du point d'indice de la Fonction publique.

La CGT a rappelé la nécessité de mesures salariales générales fortes pour faire face à la baisse de pouvoir d'achat des agents. Sur les effectifs, nous avons fait part de notre désaccord quant aux projets de poursuite des politiques de suppression d'emplois et relevé que des créations d'emplois sont nécessaires dans de nombreux secteurs. Nous avons souligné que la succession de réformes a désorganisé les missions et conduit à une grande souffrance des personnels. Nous avons par conséquent plaidé pour un état des lieux et un débat public comme préalables à tout nouveau chantier en matière d'organisation des missions.

La CGT a fait part de son opposition au rétablissement du jour de carence, compte tenu en particulier de l'inégalité qu'elle générerait entre agents publics et salariés du secteur privé, compte tenu de la plus faible prise en charge de la protection sociale complémentaire par les employeurs publics. Notre organisation s'est déclarée opposée aux velléités d'allongement du temps de travail des personnels compte tenu de l'accumulation des heures supplémentaires qui ne sont ni payées ni récupérées.

Nous avons également fait part de notre désaccord quant aux volontés de remise en cause des régimes de retraite de la Fonction publique, tout en soulignant l'urgence d'une meilleure prise en compte de la pénibilité tant en termes de prévention que de réparation.

Nous avons souligné notre attachement à la formation professionnelle et à la nécessité de son développement dans la Fonction publique.

La CGT a enfin fait part de sa volonté d'une pleine mise en oeuvre de l'accord sur l'égalité professionnelle femmes/hommes dans la Fonction publique, de la poursuite du cycle de dialogue engagé sur les carrières des ATSEM, et de mesures permettant de garantir une participation de haut niveau lors des élections professionnelles de 2018.

Le ministre a rappelé que les engagements pris par la Président

de la République constituent la feuille de route du gouvernement. Il a fait part de sa volonté de mener son action dans le cadre d'un dialogue constant avec les organisations syndicales.

Le ministre a reconnu la situation salariale des fonctionnaires est préoccupante, en particulier en catégorie C. Il a déclaré qu'un rendez-vous salarial concernant de possibles mesures générales pourrait être organisé au printemps 2018. Concernant notre interpellation sur la valeur unique du point d'indice, il a répondu que le gouvernement souhaite trouver un équilibre entre conséquences des décisions gouvernementales et nécessaire prise en compte des contraintes des élus locaux.

Le ministre a confirmé l'engagement présidentiel sur le jour de carence, tout en indiquant que cette mesure devra tenir compte de la situation salariale des agents et garantir une « équité » entre secteurs public et privé.

Sur les retraites, sans donner davantage de précisions, le ministre a relevé que ce chantier fera l'objet d'un cadre global défini par le Premier ministre, auquel les acteurs de la Fonction publique seront associés.

De nouvelles rencontres bilatérales sont prévues pour le mois de juin, avant une possible réunion plénière en juillet dans le cadre du Conseil commun de la Fonction publique.

Ce premier rendez-vous confirme donc la volonté gouvernementale de mise en oeuvre des mesures portées par le candidat Macron. L'échéance des élections législatives sera donc déterminante. La CGT appelle les agents de la Fonction publique à faire entendre à cette occasion leurs exigences en matière de progrès social.

Elle appelle également au développement des luttes, dans le cadre le plus unitaire possible, pour la satisfaction des revendications et le renforcement de l'emploi public et de nos missions.

Montreuil, le 23 mai 2017

Déclaration de Philippe Martinez

Imposer nos propositions dans le débat public

Le président de la République vient d'être élu dans les conditions que l'on connaît. Le Front national a été battu et c'est une excellente nouvelle pour notre République. Pour autant, notre combat contre les idées d'ex-trême droite doit se poursuivre et s'amplifier.

Ne nous trompons pas, cette élection n'est pas un plébiscite pour le nouvel élu. Les enquêtes d'opinion à la sortie des urnes, conciliées au taux record d'abstention et de votes blancs et nuls, le confirment. Monsieur Macron semble ne pas vouloir en tenir compte et confirme sa volonté d'appliquer son programme à la lettre, avec comme priorité la casse du Code du travail et de la protection sociale.

Il s'entoure d'un Premier ministre qui assume le fait d'être de droite et de ministres parmi les plus libéraux. Le CV de la nouvelle ministre du Travail est éloquent. Ancienne DRH de grands groupes comme Danone ou Dassault, familière de nombreux conseils d'administration, sa vision de l'entreprise se limite, semble-t-il, au périmètre des bureaux des directions générales.

Le siège du Medef aurait-il déménagé rue de Grenelle ? On comprend dès lors l'enthousiasme de Gattaz qui ne se prive pas d'encourager président et ministres à aller vite, très vite pour « libérer l'entreprise » des rigidités des règles sociales françaises, et à s'attaquer « au coût du travail ». On nous parle de renouvellement et pourtant on nous ressort les vieux discours.

Dans ce contexte, il nous appartient de porter plus haut et plus fort nos propositions pour une véritable alternative économique et sociale.

Nous voulons des mesures et des lois résolument modernes, dignes du XXI^e siècle. Nous voulons un Code du travail simplifié mais renforçant les droits collectifs et la protection des salariés, dans lequel le projet de nouveau statut du travail salarié et la sécurité



sociale professionnelle ont toute leur place. Pour cela, nous devons nous appuyer sur les campagnes déjà engagées : celle sur le coût du capital, la réduction du temps de travail mais également celle sur la reconquête de l'industrie. Nous avons du matériel de qualité, des argumentaires à diffuser largement aux syndiqués. Cela doit permettre d'engager le débat avec les salariés afin de construire revendications et mobilisations.

Nous refusons le statu quo. Il est temps de sortir de décennies de politique d'austérité en France comme en Europe. Notre démarche faite de contestations et de propositions, de négociations et de mobilisations, est plus que jamais d'actualité. Il faut que la CGT se déploie dans toutes les entreprises et les services, et propose rapidement des initiatives.

Philippe Martinez
Secrétaire général de la CGT

NON à la loi travail XXL !

Code du travail, Retraites, Sécurité Sociale, Statut de la Fonction publique...

QUE PREPARE LE PRESIDENT MACRON ?

Au-delà de la propagande des médias, et du brouillage en période électorale, l'Union départementale CGT de Seine Maritime tient à alerter sur ce qui se prépare.

NOUVELLE OFFENSIVE CONTRE LE CODE DU TRAVAIL. En finir complètement avec la hiérarchie des normes.

Gattaz en a rêvé, Macron le fait

Pour les salariés, et pour leurs familles ce seraient des régressions terribles. Comme le dit la déclaration confédérale : « les mobilisations restent plus que jamais d'actualité ».

CONTRE LE PROJET D'ORDONNANCE, PREPARONS TOUT DE SUITE LA MOBILISATION !

Téléchargez le tract au format PDF, suivre ce lien

la CGT

NON à la loi travail XXL !

Code du travail, Retraites, Sécurité Sociale, Statut de la Fonction publique...

QUE PREPARE LE PRESIDENT MACRON ?

Le projet mortel

La CGT a été reçue par le Président Macron et par le 1^{er} Ministre Edouard Philippe, qui a confirmé la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires. La CGT a présenté ses revendications et propositions pour défendre l'emploi et toutes les garanties collectives.

Au-delà de la propagande des médias, et du brouillage en période électorale, l'Union départementale CGT de Seine Maritime tient à alerter sur ce qui se prépare.

DE MACRON

La loi Valrhé-El Khomri a ouvert une large brèche en autorisant l'employeur à déroger au Code du travail et à l'accord de branche. Concernant notamment l'aménagement, la durée du travail et en facilitant les licenciements dits économiques. Ainsi l'employeur commence à faire sa loi au moyen d'un accord d'entreprise, même minoritaire, pour tirer les rémunérations et les garanties au plus bas. C'est l'organisation du dumping social.

Dans cette voie, le Président Macron a inscrit dans son programme qu'il faut maintenant : « changer profondément la construction de notre droit du travail et permettre aux accords de branches et d'entreprise de déroger à la loi par accord majoritaire sur tous les sujets suivants ».

L'objectif est de déroger au code du travail, par accord d'entreprise défavorable pour les salariés, dans de nombreux domaines dont le contrat de travail, les salaires, les conditions de travail en utilisant la bonne vieille méthode du chantage à l'emploi.

ORDONNANCES MACRON

La loi Rebsamen a diminué les droits en autorisant le regroupement des instances Représentatives du Personnel (Comité d'entreprise, Délégués du Personnel, CHSCT) dans une délégation unique. Ce regroupement peut être décidé par l'employeur dans les entreprises de moins de 300 salariés et par accord au-dessus de ce seuil.

Macron, dans sa campagne électorale, a prévu d'aller encore plus loin avec une fusion complète : « dans toutes les entreprises et tous les groupes sans limitation de plafond sauf accord d'entreprise visant à maintenir les instances existantes ou à en créer de nouvelles ». Ainsi Macron éliminerait la nécessité d'un accord.

Faciliter les licenciements

Le Président Macron veut plafonner les indemnités obtenues devant les Prud'hommes par les salariés victimes de licenciement sans cause réelle et sérieuse.

Le Patronat se réjouit par avance de cette mesure qui faciliterait les licenciements en permettant aux employeurs de provisionner des sommes précises pour jeter les salariés hors de l'entreprise, même sans motif ou sans respect de la procédure.



LE 9 JUIN



TOUS MOBILISÉS ET EN GRÈVE POUR NOTRE CONVENTION COLLECTIVE

L'UIMM (Patronat de la métallurgie) veut nous enlever :

- Nos classifications ;
- Nos primes d'ancienneté ;
- Nos primes de vacances ;
- Nos jours de congés.

De l'ouvrier au cadre : tous les métallurgistes sont concernés.

Unis et déterminés pour la défense de nos acquis et le progrès social

Actuellement dans les négociations de notre branche sur les Classifications, deux conceptions s'opposent.



L'une soutenue par l'UIMM visant à classer les emplois par poste, l'autre, portée par la CGT, qui repose sur un classement des salariés à partir de leur qualification.

La qualification évolue au cours du parcours professionnel. Elle est constituée principalement des savoirs, des savoirs-faire, de l'expérience, des diplômes et de la formation.

Aujourd'hui, le coefficient et le salaire sont acquis dans l'entreprise. Tout au long de la carrière professionnelle, ils ne peuvent que progresser ou à la rigueur stagner mais jamais régresser au sein de l'entreprise.

Le coefficient est également un élément déterminant pour les cotisations aux caisses complémentaires retraite.

Bien sûr le Patronat ne veut pas en rester là. Dans son projet de refonte de toutes les conventions collectives territoriales (76 au total) pour une seule nationale, **l'objectif est de niveler vers le bas l'ensemble de nos primes** (ancienneté, vacances, déplacements, paniers...) et jours de congés.

Le projet du Patronat de la métallurgie :



- Suppression des passerelles entre les niveaux et les diplômes de l'Education Nationale dans la grille de classifications. Les diplômes ne seraient donc plus reconnus ;

- Suppression de l'automatisme de changement de coefficient (BTS, DUT, Ingénieurs) ; ainsi, votre coefficient et votre rémunération seraient liés à un emploi tenu, quel que soit votre diplôme ou votre expérience.

Comment projeter un déroulement de carrière ? Quel sera l'impact sur la complémentaire retraite ?

Demain avec les propositions de la CGT :

✓ Salaire d'embauche à 1800 € brut (Smic CGT, Base 32 h) pour une personne sans qualification ni expérience reconnue ;

✓ Une grille de Classification avec des références au niveau de l'éducation nationale et ses diplômes ;

✓ Chaque salarié aurait une garantie d'une progression minimale de coefficient, au plus, tous les 4 ans dans la grille ;

✓ Echelle des salaires de 1 à 5 ;

✓ Classification transportable d'une entreprise à l'autre.

VOTRE ENGAGEMENT SERA DÉTERMINANT

Mobilisations dans le transport

Victoire !

La CGT Transports, après une grève de six jours, a réussi à faire céder le patronat, pour qu'il s'asseye à la table des négociations.

Débutée le 26 mai dernier, la grève des transporteurs de matières dangereuses - soutenue par la seule CGT - s'est finalement achevée après six jours de mobilisation. Très suivi par les transporteurs - près de 70% d'entre eux faisaient grève en région parisienne - le mouvement a permis l'organisation d'une rencontre au ministère des Transports le 31 mai. Organisations syndicales - CGT, CFDT, FO, CFTC - et patronales ont négocié trois heures durant. Au final, la CGT Transports a obtenu en grande partie gain de cause. Entre mi-juin et mi-juillet, des réunions vont se tenir, qui vont permettre de revoir les contrats type, mais aussi de rénover la convention collective, en prenant en compte les spécificités des transporteurs de matières dangereuses. Sébastien Baugé, qui a participé à la rencontre ministérielle, revient sur les engagements qui ont été pris, grâce à l'action de nos camarades CGT, et de tous les salariés qui ont suivi le mouvement.



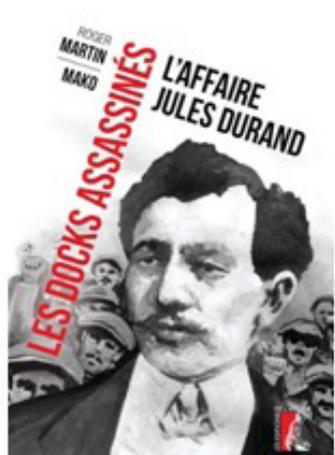
Dans la soirée du lundi 29 au mardi 30 mai, des routiers ont lancé le blocage du terminal pétrolier Rubis, situé au Grand-Quevilly, dans l'agglomération de Rouen. Les routiers ont maintenu leur blocus jusqu'à midi, ce mardi 30 mai.

DISCRIMINATIONS SYNDICALES : LA CGT MOBILISÉE

Le 14 juin, Laurent Ponthieux doit comparaître devant le tribunal de Rouen. L'UL CGT d'Harfleur a prévu un car au départ d'Harfleur. Départ 10h30 retour : 17h30, participation de 5 € par personne.

Le 19 juin, un autre camarade David MARTIN, ex salarié de ENGIE COFELY passe en jugement, suite à un licenciement en 2012, à 14 heures au tribunal des prudhommes du Havre section industrie. A l'époque David était élu CGT en CE et en CHSCT. A l'issue d'une suite favorable au tribunal administratif, David a toujours besoin de notre soutien solidaire.

**Quand un élu CGT est attaqué, c'est toute la CGT qui est attaquée.
Soyons nombreux devant le tribunal ce jour là.**



INSTITUT D'HISTOIRE SOCIALE
ihs
de Seine Maritime

17-HEURES
SAMEDI-10-JUIN-2017
CONFÉRENCE

Dans le bus Dell'Arte «°L'affaire Jules Durand°»
Avec la participation de Roger MARTIN et MAKO
Auteur et Illustrateur de notre livre
«°LES DOCKS ASSASSINÉS- L'AFFAIRE JULES DURAND°»
Et de Jean-Pierre CASTELAIN et Philippe HUET



T. L. C.
Vacances

VOS VACANCES NOTRE PASSION

Locations

Printemps / Eté / Automne

2017



Mer



Montagne



Campagne



www.tlcvacances.fr - Tél. : 02 35 21 69 63



Le film événement disponible en DVD

LA SOCIALE

Un Film de Gilles Perret

EN DVD A PARTIR DU 15 MAI

Une épopée collective et populaire, à voir et à revoir et surtout à partager !

"Connaissez Vous Ambroise Croizat ? Non ? C'est bien dommage. Et l'Histoire aussi l'a oublié."

Le Canard Enchaîné

"Ils ont repoussé les limites du pensable et du possible. Ce qu'ils ont fait, on peut le faire aussi."

L'humanité Dimanche

Entreprises, syndicats, collectifs,

Profitez d'une réduction sur les commandes groupées
(-10% à partir 10 DVD, -15% à partir de 20, -20% à partir de 30)

rendez vous sur contact@cp-productions.fr / 04 67 02 47 33

ou

Bon de commande du DVD de « La Sociale » :

20€ + Frais de port 3€ ou 6€

	Je commande	Prix unitaire HT	Prix ttc	Frais de port	total
<input type="checkbox"/>	1 DVD	16,67 €	20,00 €	3,00 €	23,00 €
<input type="checkbox"/>	10 DVD	15,00 €	18,00 €	6,00 €	186,00 €
<input type="checkbox"/>	20 DVD	14,50 €	17,40 €	6,00 €	354,00 €
<input type="checkbox"/>	30 DVD	13,90 €	16,70 €	6,00 €	507,00 €

Paiement par chèque à l'attention de

C-P Productions : 9, rue du Jeu de Ballon, 34000 Montpellier

Tél: 04 67 02 47 33 - cp-productions@orange.fr